



> Médecins omnipraticiens

Prolongation de la Lettre d'entente n° 393 concernant la clientèle en attente au guichet d'accès à un médecin de famille

Amendement n° 206

La [Lettre d'entente n° 393 concernant la clientèle en attente au guichet d'accès à un médecin de famille](#) est prolongée jusqu'au renouvellement de l'Accord-cadre 2015-2023.

Chaque année, les trimestres correspondent aux suivants :

- du 1^{er} juin au 31 août;
- du 1^{er} septembre au 30 novembre;
- du 1^{er} décembre au 28 février;
- du 1^{er} mars au 31 mai.

Pour plus de détails sur la *Lettre d'entente n° 393*, consultez les infolettres [176](#) du 16 septembre 2024 et [255](#) du 28 novembre 2024.

Par le fait même, les documents suivants sont également prolongés jusqu'au renouvellement de l'Accord-cadre 2015-2023.

- [Lettre d'entente n° 394 concernant le financement et le suivi des coûts découlant de la Lettre d'entente n° 393 et concernant le financement du dépassement des coûts du montant alloué pour le financement de l'Amendement n° 195;](#)
- Entente de principe entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) concernant les conditions de pratique à l'égard de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et des services sociaux (2017, c.21)*.

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)